



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2025, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Dugas, maire :

Sont présents :

Monsieur Sylvain Dugas, Maire
Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siège 6

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim
Formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Dugas.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2025-12-* OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2025-12-533 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 13 novembre 2025
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisés
 - 5.2 Indexation salariale pour l'année 2026
 - 5.3 Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes au 30 novembre 2025
 - 5.4 Taxes municipales/propriétés destinées à la vente par la MRC de la Haute-Côte-Nord
 - 5.5 Renouvellement adhésion FQM
 - 5.6 Avis de motion règlement 26-01 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'exercice financier 2026
 - 5.7 Date pour la séance portant sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028
 - 5.8 Demande de don pour la Guignolée
 - 5.9 Publicité voeux des fêtes Radio CHME-FM
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
 - 8.1 Contrat de gré à gré / Groupe SRV
 - 8.2 Contrat de gré à gré / Groupe SRV
 - 8.3 Contrat de gré à gré / Entreprises Jacques Dufour
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs - Tourisme
 - 10.1 Nomination d'un représentant à la table intermunicipale – Volet programmation culturelle
 - 10.2 Nomination d'un représentant à la table intermunicipale – Projet patrimonial
 - 10.3 Résolution municipale – Programmation intermunicipale (volet 3.1.2)
 - 10.4 Demande d'aide financière / Programme Emploi d'été Canada 2026
- 11.0 Santé et bien-être
 - 11.1 Office Municipal d'Habitation budget révisé 2025
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
 - 12.1 Adoption du projet de règlement 25-03 avec modification/ modifiant le règlement de zonage 98-08
- 13.0 Législation
 - 13.1 Représentant municipal au centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Côte-Nord
- 14.0 Affaires nouvelles
 - 14.1
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

2025-12-* CORRESPONDANCES**

La directrice générale par Intérim dépose quatre (4) documents au Conseil municipal

A- MAMH / Acceptation de la programmation n1 soumise dans le cadre de la TECQ 2024-2025

B- Unité régionale Loisir et Sport Côte-Nord

C- MAMH / Proportion médiane et facteur comparatif 2026

D- MAMH / Sensibilisation à la cybersécurité

2025-12-534 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2025-12-535 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de novembre 2025 totalisant 45 954.61\$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 94 606.06\$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 45 954.61\$ pour le mois de novembre 2025, et les comptes fournisseurs totalisant 94

606.06\$.

QUE la directrice générale par intérim est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2025-12-536 INDEXATION SALARIALE POUR L'ANNÉE 2026

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siège 6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le salaire des employés soit augmenté de 2.5 % pour l'année 2026, le tout conformément à la convention collective et la politique salariale

2025-12-* DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉS POUR TAXES AU 30 NOVEMBRE 2025**

La directrice générale par intérim procède au dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes au 30 novembre 2025.

2025-12-537 TAXES MUNICIPALES/ PROPRIÉTÉS DESTINÉS À LA VENTE PAR LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale par intérim en vertu de l'article 1023 du Code municipal du Québec à transmettre la liste des immeubles à être vendus au mois de juin 2026 pour arrérages de taxes et les frais, conformément à la Loi, à moins que lesdits arrérages et les frais soient payés au préalable.

2025-12-538 RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le renouvellement de la cotisation 2026 de la Fédération québécoise des municipalités au montant de 1 316.78\$ taxes incluses.

2025-12-539 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 26-01 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES ET DES SERVICES POUR L'EXERCICES FINANCIER 2026

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Christian Tremblay, conseiller de la Municipalité de Longue-Rive, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 26-01 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'exercice financier 2026.

2025-12-540 DATE POUR LA SÉANCE PORTANT SUR LE BUDGET 2026 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

ATTENDU QU'il est requis par la loi de fixer la date de ladite séance par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil fixe la séance extraordinaire prévoyant l'adoption du budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028, le 7 janvier 2026 à 18 heures.

2025-12-541 DEMANDE DE DON POUR LA GUIGNOLÉE

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille de Longue-Rive demande un don à la Municipalité de Longue-Rive pour la Guignolée 2025 afin d'aider les familles de la région;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siège 6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal offre un don de 250\$ pour la Guignolée 2025 organisée par la Maison de la famille de Longue-Rive.

2025-12-542 PUBLICITÉ VOEUX DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité accepte l'offre de la Radio CHME-FM pour la somme de 120\$ pour la présentation des voeux de fêtes.

2025-12-543 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / GROUPE SRV

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait la possibilité de présenter un projet de la MRC de la Haute-Côte-Nord pour des travaux dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts 2025-2026 sur le chemin du Lac des Cèdres ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par la MRC de la Haute-Côte-Nord et qu'une entente de financement a été signée à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés au coût de 7 070.96\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le paiement de la facture numéro 1177 au montant de 7 070.96\$ pour les travaux de débroussaillement le long du chemin du Lac des Cèdres sur les terres publiques, tel que présenté lors de la demande d'aide financière.

QUE les montants seront affectés au Fonds Carrières Sablières.

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2025-12-544 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / GROUPE SRV

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait la possibilité de présenter un projet de à la MRC de la Haute-Côte-Nord pour des travaux dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts 2025-2026 sur le chemin du Lac des Cèdres ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par la MRC de la Haute-Côte-Nord et qu'une entente de financement a été signée à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de débroussaillement du chemin du Lac des cèdres partie municipale ont été réalisés au coût de 3 449.25\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le paiement de la facture numéro 1176 au montant de 3 449.25\$ pour les travaux de débroussaillement sur le chemin du Lac des Cèdres, partie municipale.

QUE les montants seront affectés au Fonds Carrières Sablières.

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2025-12-545 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ENTREPRISE JACQUES DUFOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait la possibilité de présenter un projet de la MRC de la Haute-Côte-Nord pour des travaux dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par la MRC de la Haute-Côte-Nord et qu'une entente de financement a été signée à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la facture numéro 67028 des Entreprises Jacques Dufour pour l'achat de pierre concassée a été réalisée au coût de 4 800.00\$ taxes en sus ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le paiement de la facture numéro 67028 au montant de 4 800.00 \$ taxes en sus pour l'achat de pierre concassée pour les travaux sur le chemin du Lac des Cèdres.

QUE les montants seront affectés au Fonds Carrières Sablières.

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

**2025-12-546 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE
INTERMUNICIPALE- VOLET PROGRAMMATION CULTURELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Table intermunicipale culturelle – volet programmation culturelle vise à favoriser la concertation entre les municipalités participantes pour le développement et la mise en œuvre d'activités culturelles régionales ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche collaborative comprend six rencontres annuelles permettant de partager les expertises, coordonner les initiatives et bonifier l'offre culturelle sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite assurer une représentation active et engagée au sein de cette Table ;

PAR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE madame France Martel, adjointe à la direction en loisir et culture soit la représentante de la municipalité à la Table intermunicipale – Volet programmation culturelle.

**2025-12-547 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE
INTERMUNICIPALE- PROJET PATRIMONIAL**

CONSIDÉRANT QUE la concertation entre les municipalités participantes pour la mise en valeur, la protection et la transmission du patrimoine culturel régional ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche collaborative comprend quatre rencontres annuelles permettant de partager les expertises, coordonner les initiatives et soutenir les projets liés au patrimoine matériel et immatériel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite assurer une représentation active et engagée au sein de cette Table afin de contribuer à la valorisation du patrimoine local ;

PAR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE madame France Martel, adjointe à la direction en loisir et culture soit la représentante de la municipalité à la Table intermunicipale – Volet projet patrimonial.

**2025-12-548 RÉSOLUTION MUNICIPALE - PROGRAMMATION INTERMUNICIPALE
(VOLET 3.1.2)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord reconnaît la Table;

CONSIDÉRANT QUE le volet 3.1.2 du plan d'action culturel 2025-2028 prévoit une programmation intermunicipale incluant les événements suivants : J'aime ma Haute-Côte-Nord, la semaine de relâche culturelle, les Journées de la culture et la pause culturelle;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ce volet implique la présence à quatre rencontres annuelles et une contribution financière équitable (mise de fonds de 25 %, avec possibilité de partenariat à 15 %), pour deux activités statuées à 1 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- - De nommer Madame France Martel, coordonnatrice pour son milieu, comme

volet personne responsable du suivi et de la participation aux rencontres du 3.1.2;

- - De confirmer l'engagement financier de la municipalité selon les modalités proposées;
 - - De transmettre cette résolution à la MRC avant le 1er décembre 2025.

**2025-12-549 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ
CANADA 2026**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande de subvention pour 4 étudiants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2026.

2025-12-550 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION / BUDGET RÉVISÉ 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve le budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation de Ste-Anne-de-Portneuf représentant pour la municipalité de Longue-Rive une contribution budgétaire de 2 778.00\$.

**2025-12-551 REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES
AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (CRSBP) DE LA CÔTE-NORD**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE soit nommée Madame Daisy Savard, représentante municipale de la bibliothèque Pierre Boily affiliée au CRSBP de la Côte-Nord.

2025-12-*** PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 H 31, M le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 H 45.

2025-12-553 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé;
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance ordinaire soit levée 19 h 45.

**2025-12-552 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AVEC
MODIFICATION / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 98-08**

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive a adopté le règlement de zonage numéro 98-08;

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement de zonage numéro 98-08 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'il y a la présence d'une résidence secondaire sur le lot 3 808 923 qui a obtenu un permis de construction en 2007 et qu'elle se trouve en zone 09-I qui n'autorise pas les résidences secondaires;

ATTENDU QUE cette même résidence secondaire a obtenu une dérogation mineure avec la résolution #11-04-2310 concernant ses dimensions, sa hauteur ainsi que l'orientation de sa façade;

ATTENDU QUE la zone 09-I qui fait l'objet d'une modification de zonage se trouve en zones exposées aux glissements de terrain, limitant ainsi les usages industriels possibles;

ATTENDU QUE l'ensemble de ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 13 novembre 2025;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: «A » est modifié. La modification est la suivante :

- Agrandissement de la zone résidentielle 31-H à même une partie de la zone industrielle 09-I pour y inclure les lots 3 808 924, 3 807 934, 3 809 170 du cadastre

du Québec, ainsi qu'une partie des lots 3 808 793, 3 808 784, 3 808 793 et 3 808 923 du cadastre du Québec, le tout tel que montré au plan reproduit à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante. Les usages autorisés dans ces zones, de même que les normes qui leur sont applicables, sont celles prévues au cahier des spécifications pour ces zones, en tenant compte de leur nouvelle délimitation.

ARTICLE 3: Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement 25-03 modifiant le règlement de zonage 98-08, tel que déposé et transmis.

Signature

Je, Sylvain Dugas, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Sylvain, maire

France Brassard, Greffière trésorière par Intérim